

## SOMMAIRE

<b>Chapitre 1</b>	<b>ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b> -----	<b>p. 1</b>
	Le réseau -----	p. 1
	La production-----	p. 2
	Ouvrages de stockage -----	p. 2
	Lutte incendie -----	p. 2
	Consommation et évaluation des besoins -----	p. 2
<b>Chapitre 2</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b> -----	<b>p. 4</b>
	Descriptif du réseau-----	p. 4
	Usine de dépollution -----	p. 4
	Assainissement non collectif -----	p. 5
	Dispositions projetées-----	p. 5
<b>Chapitre 3</b>	<b>L'EAU PLUVIALE</b> -----	<b>p. 6</b>
	Les bassins versants -----	p. 6
	Le réseau -----	p. 6
	Qualité du milieu récepteur -----	p. 6
	Dispositions projetées-----	p. 6
<b>Chapitre 4</b>	<b>DECHETS - ORDURES MENAGERES</b> -----	<b>p. 7</b>
	La collecte-----	p.7
	Le tri des déchets -----	p.7
	Le traitement -----	p.7
	Dispositions projetées-----	p.7

# CHAPITRE 1

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

( référence : Mairie de **SORIGNY** – rapport d’activités 2003 de la Compagnie Générale des eaux – rapport de modélisation du réseau 01/2004)

### LE RESEAU

#### Gestion du réseau

La commune est desservie en eau potable par ses propres installations, en contrat d’affermage avec la Compagnie Générale des Eaux depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, dont le bureau local se situe à Sepmes (37).

L’eau provient de l’usine de traitement de Sorigny, gérée par la CGE. Elle est pompée en partie dans le cénomaniens et pour l’autre dans le sénonien.

En dehors des lieux-dits « Montison » et « Longue Plaine », toute la commune est desservie.

#### Qualité de l'eau

La qualité de l’eau est jugée satisfaisante, selon une analyse effectuée en 2003 par la DDASS (4 contrôles), complétée par 3 contrôles supplémentaires de la CGE. Une seule non conformité a été relevée pour un dépassement en sodium.

#### Linéaire de réseau

Le réseau est composé de 77 km de linéaire pour la distribution et de 6 km pour les branchements. Il est composé principalement de :

- ✓ 300 m de canalisation Ø 200 pour la liaison entre la production et le bourg
- ✓ 3.600 m de canalisation pour l’interconnexion avec la commune de Montbazou
- ✓ 4.500 m de canalisation Ø125 dans l’emprise de la RN 10 comme axe principal pour la desserte principale de la commune,
- ✓ 51.600 m de canalisation Ø 100 pour la desserte du bourg et des principaux hameaux depuis la conduite de Ø 125,
- ✓ 16.000 m de canalisation Ø 80,
- ✓ 1.000 m de canalisation Ø50 ou Ø60.

## LA PRODUCTION

### Inventaire des installations

Les installations de la commune comprennent essentiellement :

- ✓ Un puits captant les eaux du sénonien, profond de 51 mètres, réalisé en 1952. Son débit d'exploitation est de 20 m<sup>3</sup>/h.
- ✓ Un forage captant les eaux du cénomaniens, profond de 248 mètres, réalisé en 1973. Son débit d'exploitation est de 50 m<sup>3</sup>/h.

Compte tenu des caractéristiques des eaux de la nappe du cénomaniens, liées notamment à la présence de fer, celles-ci subissent un traitement physico-chimique. Afin de prévenir toute pollution bactérienne, les eaux produites sont également traitées par une stérilisation au chlore puis dirigées vers le réservoir sur tour situé à proximité.

Une interconnexion pour le secours mutuel des communes de Montbazou et de Sorigny a été réalisée en 1975.

Pour desservir le sud de la commune à une pression suffisante, il a été créé une station de reprise à « la Ferrandière », qui comprend une bache de stockage de 150 m<sup>3</sup>, un dispositif de chloration et 3 pompes d'un débit nominal unitaire de 16m<sup>3</sup>/h.

## OUVRAGES DE STOCKAGE

- ✓ 1 réservoir sur tour d'une capacité de 2x150 m<sup>3</sup> regroupé avec la production à « la Croix de la Degéssière »,
- ✓ Un réservoir de 150 m<sup>3</sup> à la station de « la Ferrandière ».

## LUTTE INCENDIE | 2

Il est rappelé que le Maire est responsable de la protection incendie sur son territoire (article L.131-2 du Code des Communes).

En zone urbaine, les poteaux incendie doivent être implantés tous les 200 mètres environ, d'un diamètre 100 avec débit de 60 m<sup>3</sup>/h sous 1 bar de pression.

- ✓ Il existe 63 poteaux incendie sur l'ensemble de la commune, dont 40 en Ø 100.

## CONSOMMATION ET EVALUATION DES BESOINS

La consommation pour la commune est d'environ 100.000 m<sup>3</sup> par an. Il est également vendu chaque année à la commune de Saint-Branchs environ 25.000 m<sup>3</sup>.

	1999	2000	2001	2002	2003	%A/A-1
Volumes produits	137.410	138.924	142.773	145.402	186.852	28.5
Dont volume produit refoulé	132.410	138.924	142.773	145.402	186.852	28.5
Volumes exportés	23.865	22.558	26.252	24.111	24.487	1.6
Volumes distribués	113.545	116.366	116.521	121.291	162.365	33.9
Volumes consommés sur	94.043	92.371	95.953	95.524	105.458	10.4

52 sem.

## Gros consommateurs :

La zone artisanale de « la Grange barbier », situées sur les communes de Sorigny et de Montbazon et où sont installés les principaux usagers industriels et artisanaux est desservie par la commune de Montbazon.

Les principaux consommateurs sont les fermes à vocation d'élevage (2.000 m<sup>3</sup>/an), les groupes scolaires publics ou privés (1.500 m<sup>3</sup>/an), les restaurateurs (600 m<sup>3</sup>/an).

## Evolution des besoins :

### 1. Besoins industriels :

La création de la zone d'activités ISOPARC , dont les premiers bâtiments sont en cours de construction, va entraîner une augmentation importante des besoins en eau. Si les premières installations sont alimentées par le réseau existant de la commune (convention pour une durée maximale de 3 ans), il est prévu qu'à cours terme l'ensemble de la zone soit desservi par ses propres installations.

### 2. Besoins domestiques :

Le taux d'accroissement de la population prévisible entraînera une augmentation de 50% de celle-ci dans les 20 ans. La consommation moyenne annuelle estimée passera donc à environ 150.000 m<sup>3</sup>.

Afin de satisfaire les nouveaux besoins dus à l'accroissement de la population et à la création de la zone d'activités, certains aménagements devront être réalisés :

- ✓ Renforcement des réseaux de distribution du bourg et des futures zones à urbaniser (prévu en 2005),
- ✓ Equipement de la zone d'activités de ses propres moyens de production,
- ✓ Interconnexion entre les réseaux de la zone ceux de la commune.

## CHAPITRE 2

# ASSAINISSEMENT

(référence : Mairie de **SORIGNY** – rapport d'activités 2003 de la CGE)

La commune de **SORIGNY** dispose d'un dispositif d'assainissement collectif communal de type séparatif réalisé en 1972, puis étendu avec l'urbanisation. Elle a délégué la compétence de l'assainissement à la Communauté des Communes Val d'Amboise.

Le rapport entre la population totale et la population assainie en 2000 est de l'ordre de 50%.

### DESCRIPTIF DU RESEAU

Le réseau couvre la quasi totalité de la partie agglomérée du bourg (« la petite Bougrie », « la Tour d'Isoré », la rue des Courances ne sont pas desservis).

Les ouvrages de la collectivité comprennent :

- ✓ 8.000 mètres de réseaux de collecte,
- ✓ 2 stations de relèvement,
- ✓ 1 déversoir d'orage et trop-plein,
- ✓ 1 usine de dépollution.

Le réseau est constitué de :

- ✓ 1 réseau desservant l'ensemble du lotissement des « Perraults » et aboutissant au poste de relèvement de Crétinay,
- ✓ 1 réseau desservant l'ouest de la RN 10 et la rue de Thilouze et aboutissant au poste de relèvement de la rue de Thilouze,
- ✓ Des réseaux aboutissant à la station :
  1. pour le lotissement des Acacias,
  2. pour la rue de Monts et l'avenue du 11 novembre,
  3. pour le reste du bourg avec cheminement sous le lit du ruisseau du « Mardereau ».

4

### USINE DE DEPOLLUTION

Les volumes collectés sont traités à l'usine de dépollution située au niveau de la prairie du cimetière. Cette station a été construite en 1972, puis agrandie en plusieurs fois par la création d'un nouveau clarificateur, l'utilisation de l'ancien clarificateur comme épaisseur et la création d'un silo à boues.

Elle est de type boues activées.

Sa capacité nominale de 800 Eqh, soit une capacité de traitement de 48 kg DBOs/j pour un volume journalier de 120 m<sup>3</sup>/j.

Le volume arrivé à l'usine de traitement s'élève à 147.442 m<sup>3</sup> pour l'année 2003, soit un débit moyen de 404m<sup>3</sup>/jour.

## Valorisation des produits traités

Les boues produites par l'usine (soit 720 m<sup>3</sup> en 2003) font l'objet d'une valorisation agricole.

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les constructions non desservies par les réseaux collectifs ou privés doivent traiter les eaux usées par des techniques d'assainissement autonome dans un souci de salubrité et de respect de l'environnement. L'entretien régulier est la principale garantie de fonctionnement d'un assainissement individuel.

Le traitement le plus approprié sur la commune est la fosse toutes eaux, préfiltre, puis selon la nature du terrain : filtre horizontal ou terre filtrant.

## DISPOSITIONS PROJETEES :

La réalisation du schéma d'assainissement est en cours de finalisation.

Le nouveau lotissement de « la Bougrie », dont les premières constructions sont prévues en 2006, sera raccordé au réseau collectif.

Conformément à l'étude en cours du schéma directeur d'assainissement, il est prévu d'étendre le réseau collectif public à « la petite Bougrie », « la Tour d'Isoré », et la rue des Courances. Toutefois ces extensions ne pourront être réalisées qu'après la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

Afin de traiter les eaux usées de la zone d'activités ISOPARC, il est prévu la construction d'une station d'épuration, qui sera dimensionnée pour traiter également les eaux usées de la partie agglomérée de Sorigny, à hauteur de 2.000Eqh, en remplacement de la station actuelle. L'étude en cours définira le mode de traitement.

## CHAPITRE 3 L'EAU PLUVIALE

( référence : Mairie de **SORIGNY**)

### LES BASSINS VERSANTS

Le territoire communal de SORIGNY se situe entièrement sur un vaste plateau au relief peu marqué. Les ruisseaux, affluents de l'Indre, n représentent les exutoires naturels de l'ensemble des eaux pluviales du territoire communal.

Il n'existe pas de SAGE sur le secteur.

### LE RESEAU

Dans la majeure partie du territoire, les effluents s'évacuent par les fossés et les ruisseaux.

Les secteurs disposant d'un réseau séparatif sont la quasi totalité de la partie agglomérée (« la petite Bougrie », « la Tour d'Isoré », la rue des Courances ne sont pas desservis).

### QUALITE DU MILIEU RECEPTEUR | 6

L'Agence de l'Eau concernée est : Loire-Bretagne.

#### Bassin versant de la Loire

La carte des objectifs de qualité, définie au S.D.A.G.E.\*<sup>5</sup> de 1995, fixe un objectif de bonne qualité pour la Loire.

Il n'y a pas d'objectifs de qualité pour les ruisseaux du Mardereau, du Bourdin et de Montison. Toutefois ces ruisseaux sont affluents de l'Indre dont l'objectif est 1B.

Les traitements des eaux usées et les niveaux de qualité minimaux à fixer pour les rejets devront donc permettre d'éviter, dans les limites économiquement raisonnables, les risques de pollutions ponctuelles des nappes et des eaux de surface.

### DISPOSITIONS PROJETEES :

Sur la commune de **SORIGNY**, les opérations d'urbanisme devront prévoir les modalités appropriées de collecte, stockage et traitement des eaux de ruissellement avant restitution au milieu naturel.

La commune mène une réflexion sur la création d'ouvrages de stockage des eaux de ruissellement provenant du plateau, en tête de coteau

<sup>5</sup> Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux





## CHAPITRE 4

# DECHETS -ORDURES MENAGERES

( référence : Mairie de **SORIGNY** )

### LA COLLECTE

La commune délègue cette compétence à la Communauté de communes du Val d'Indre, dont le siège est à Monts.

La collecte des ordures ménagères est assurée 1 fois par semaine, sur l'ensemble de la commune.

Pour certains écarts, la collecte se fait par point de regroupement.

La collecte des déchets encombrants (monstres) est effectuée chaque trimestre sur les mêmes lieux de ramassage que les ordures ménagères.

8

### LE TRI DES DECHETS

Il n'y a pas de collecte sélective des déchets par apport volontaire.

Les déchetteries sont localisées à Saint-Branchs, à Esvres, à Saint Avertin et à Joué les Tours (la Billette). Elles récupèrent : les verres, plastique, papiers-cartons, batteries, gravats, déchets verts, encombrants, piles, huiles, ferrailles et tout venant, pneus, DMS, ...

### LE TRAITEMENT

Les ordures ménagères sont acheminées vers l'UTOM de la Billette à Joué les Tours. Le tonnage par an est de 479 tonnes (données de 2004). La fermentation est lente à l'air libre.

Il n'existe pas d'usine d'incinération.

### DISPOSITIONS PROJETEES

L'amélioration technique sur le procédé de compostage de l'usine de la Billette est en projet. Il existe un plan départemental d'élimination des déchets, arrêté par le Préfet le 18 octobre 2004.